COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège: Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le

ID: 081-248100497-20221024-2022DEL49-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 octobre 2022 –

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation:

18 octobre 2022

Date d'affichage:

18 octobre 2022

Nombre de délégués en exercice :

34

Présents:

Délégués titulaires: Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., BARRAU F., LAVAL-BARBANCE G., GOMEZ G., GUIBELIN A., CHAZOTTES F., VERGNES N., FARSSAC C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., ALMAYRAC J.J., ASSIÉ G., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., TARROUX H., ANDREOLLO B., BENEDET J.P. et CRAYSSAC C..

Délégués suppléants : -

Absents ayant donné pouvoir: Mme THOMAS G. (pouvoir à Mme LAVAL-BARBANCE G.), MM. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.), CAYRE C. (pouvoir à M. RIVA C.), IMBERT J. (pouvoir à Mme FARSSAC C.), TREMOLIERES A. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E.).

Absents: Mme CAMPAGNARO M.C., MM. MIOT B. et ALBAR E.,

Secrétaire de séance : Mme GAUSSERAND Dominique.

<u>DEL 2022/49</u>: Signature du Contrat Territorial Occitanie 2022/2028 avec le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, la Région et le Département.

Monsieur le Président expose à l'assemblée ce qui suit :

- Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.
- Ce contrat organise le partenariat entre les différents cosignataires et constitue la « feuille de route stratégique » partagée entre le territoire du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, le Département du Tarn et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.
- Ce document établit la liste des projets envisagés sur la période 2022-2028 pour atteindre les objectifs stratégiques partagés, sous la forme d'un Programme Phiriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028, dans le respect des objectifs stratégiques partagés par l'ensemble des cosignataires, pour :
 - · Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
 - . Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
 - Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

- Il contribue dans cette perspective à :
 - ·Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
 - ·Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.
- Les intercommunalités du PETR de l'Albigeois et des Bastides sont invitées à être cosignataires du présent contrat, dans la continuité du partenariat établi avec la Région, dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.

Suite à cet exposé, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet de Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 porté par le PETR Albigeois et Bastides et d'autoriser le Président à signer ledit contrat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil :

- Approuve le projet de Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 porté par le PETR Albigeois et Bastides
- Autorise le Président à signer ledit contrat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Dominique GAUSSERAND.

- 81340 VAL

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le

ID: 081-248100497-20221024-2022DEL49-DE